

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Pouvoir	0
Votants	11



Le 19 octobre 2017, à 21 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Isabelle MINAUD, Noëlla LUCAS, Nathalie TALON (*arrive au point n°7*).

Excusés : Vincent BOISSON, Brigitte GRIMAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Isabelle MINAUD.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2017, le Conseil municipal :

- **prend acte** des rapports d'activités 2016 des Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et de l'Hermenault ;
- **décide de reconduire** la taxe d'aménagement au taux de 3% sans exonération facultative ;
- **confirme** le reversement au profit de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de la taxe d'aménagement perçue à l'occasion de toute construction nouvelle dans la zone d'activités économiques des Grands Champs gérée par la Communauté de communes, et ce pour les autorisations délivrées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
- **émet un avis favorable** au transfert du sentier de randonnée pédestre du Barrage à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en vue de son inscription au tableau de classement des sentiers de randonnée pédestre d'intérêt communautaire ;
- **approuve** la convention d'occupation temporaire du domaine privé entre la Commune de L'Orbrie et le GIP Vendée Numérique relative à la mise à disposition de la portion de terrain cadastrée section C numéro 776, située sur la place de l'Europe, pour une contenance de 0,6 m<sup>2</sup>, afin d'y installer les infrastructures nécessaires au développement d'un réseau de communication électronique ; **dit** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour la durée des ouvrages ;
- **confirme** les projets d'aménagement de la venelle du Prieuré et de création d'un cheminement au départ de la salle polyvalente qui s'inscrivent dans l'opération de requalification du centre bourg et visent à améliorer les déplacements de proximité ; **sollicite** une aide au titre du Fonds Régional de Développement des Communes au taux de 20% de la dépense estimative HT ; **sollicite** une dérogation pour démarrer les travaux de la venelle du Prieuré ; **autorise** Madame le Maire à déposer un dossier de demande ;
- concernant le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif route de Pissotte, **approuve** le Dossier de Consultation des Entreprises modifié qui prend en compte les deux branchements éloignés comme tranche optionnelle ; **approuve** le plan de financement prévisionnel ; **autorise** Madame le Maire à lancer la consultation ; **donne tous pouvoirs** à Madame le Maire pour mener à bien l'acquisition de la portion de terrain appartenant à Monsieur Longueville, nécessaire pour implanter le futur poste de refoulement ; **dit** que les frais de géomètre et d'acte notarié afférents à cette cession sont à la charge de la Commune ;
- dans le cadre des travaux d'élargissement de l'impasse Saint-Vincent, **accepte** le devis du bureau d'études ESCA de La Roche-sur-Yon, d'un montant de 1 600 euros HT, afin de réaliser un diagnostic de stabilité des murs mitoyens de la maison démolie ; **autorise** Madame le Maire à signer

le devis ; **donne tous pouvoirs** à Madame le Maire pour réaliser les travaux de renforcement qui pourraient être préconisés.

- **accepte** de prolonger d'une année la durée de la convention de mise à disposition du local la balançoire bleue à l'Association la sauce et d'en fixer le terme au 30 septembre 2019 ; **accorde** la gratuité du loyer pendant deux mois ;
- **accepte** de mandater Madame le Maire pour participer au Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France du 21 au 23 novembre 2017 ; **décide** de mettre à la charge du budget communal les frais occasionnés par ce déplacement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Travaux de la salle polyvalente**

La dalle de l'extension des sanitaires est réalisée et le démontage intérieur de l'existant en cours. Les deux portes de SAS seront vitrées pour amener plus de clarté.

La dépose du bardage est effectuée précautionneusement pour permettre une réutilisation ultérieure de ce matériau onéreux.

### **Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil Municipal des Enfants a adressé une lettre afin de proposer au Conseil municipal d'acquérir un jeu de type balançoire pour apporter une nouvelle attraction à l'aire de jeux communale.

Madame le Maire présente à cet effet le devis de l'entreprise PROLUDIC pour la fourniture d'une balançoire nacelle pouvant accueillir jusqu'à 5 enfants à partir de 2 ans. Le devis s'élève à 2 803,98 euros TTC. L'extension de l'aire de jeux et la pose de la nacelle seraient effectuées par les agents communaux.

Le Conseil municipal approuve.

### **Bulletin municipal**

Le deuxième numéro « nouvelle formule » vient d'être édité. Ces deux numéros, mis en forme par « Marion Création » et tirés à 450 exemplaires, ont coûté 2 980 euros TTC.

### **Terrain le Fief de la Grange**

Madame le Maire fait part d'une demande de Monsieur André GABIN, propriétaire du terrain situé « le Fief de la Grange », cadastré section B numéro 151 d'une superficie de 1288 m<sup>2</sup>. Monsieur GABIN souhaiterait vendre son terrain, planté de grands sapins, et demande si la Commune serait intéressée pour l'acquérir.

Le Conseil municipal n'est pas intéressé par cette proposition.

### **Visite de Monsieur le Député**

Monsieur Pierre HENRIET rencontrera une vingtaine d'élus, maires et premiers adjoints des communes avoisinantes, le lundi 20 novembre à 18h30. Cette rencontre se déroulera à la salle de la mairie à L'Orbrie.

A L'Orbrie, le 30 octobre 2017

Le Maire,  
Noëlla LUCAS

